



# La Commune



## Loi d'orientation Fillon sur l'école

Retrait du projet de loi Fillon ! | Réforme de l'éducation nationale

Suite au rapport Thélot, rendu public en octobre dernier, le ministre de l'Éducation nationale, F. Fillon, a dévoilé son projet de loi d'orientation pour l'École, sous la forme de 14 propositions. Ce projet a été présenté au Conseil des Ministres le 12 janvier, avant les débats parlementaires à partir du 15 février. Le ministre a repris l'essentiel des éléments du rapport Thélot, dont nous avons déjà dénoncé les dangers. Les 14 propositions se répartissent en 3 volets : " *pour une école plus efficace* ", " *pour une école plus juste* ", " *pour une école plus ouverte* ". Analyse .

Passons sur la grande démagogie du ministre, en particulier lors de sa prestation télévisée, et allons à l'essentiel de ses propositions.

### Enseignement au rabais

Afin de maîtriser des " *compétences indispensables* ", on prône la mise en place d'un " *socle commun* " très réducteur et utilitariste : le français, les maths, une langue vivante étrangère (dans sa capacité de base à communiquer), les technologies de l'information (ordinateur et internet), une culture de base permettant de comprendre l'environnement (culture scientifique et technique) et d'exercer la citoyenneté (culture civique et historique). Les enseignements artistiques et de l'éducation physique et sportive ont disparu ! Au brevet des collèges, on introduit une note de vie scolaire, mise sur le même plan que les résultats scolaires, et difficilement chiffrable ; les élèves auront un choix pour certaines matières, ce qui est contradictoire avec la valeur nationale de l'épreuve et risque de perturber l'organisation des enseignements. Au lycée, les élèves n'auront plus qu'un seul enseignement de détermination (au lieu de deux actuellement), ce qui met en péril certaines matières (arts plastiques, langues anciennes, etc).

Le baccalauréat sera " *modernisé* " par l'introduction du contrôle continu : le nombre d'épreuves terminales se réduira à six. C'est la remise en cause d'un examen national et anonyme à valeur nationale ouvrant l'accès à l'université.

### Tutelle et contrat individuel

S'agissant des enseignants, la liberté pédagogique est réaffirmée, mais on évoque la " *mise en place d'un conseil pédagogique élaborant le projet pédagogique de chaque établissement et gérant le travail pédagogique de chaque équipe* ", sous contrôle du chef d'établissement. C'est donc une véritable tutelle pédagogique contradictoire avec la liberté pédagogique de chaque enseignant. Les élèves en difficulté se verront proposer un " *contrat individuel de réussite éducative* " (CIRE) instaurant un parcours individualisé et des dispositifs spécifiques de soutien. Ainsi, certains élèves sortiraient de la classe et y rentreraient à des moments très variables (dans le même temps, les classes sont de plus en plus chargées et des dédoublements sont supprimés !). En langues vivantes, les élèves seront regroupés par " *paliers de compétences* " au contraire de l'exigence de niveau. Les élèves perturbateurs feront également des entrées et des sorties de la classe. Or, l'éclatement de la classe n'est sûrement pas la meilleure solution pour sa cohésion interne et donc son bon fonctionnement.

### Remise en cause du statut

Les nouveaux enseignants se verront proposer " *une certification complémentaire en lettres, langues et mathématiques* ". Les professeurs du second degré des disciplines non linguistiques seront encouragés à " *obtenir une certification complémentaire permettant d'enseigner leur discipline dans une autre langue* " ; " *l'autorité académique pourra nommer, notamment en classe de 6e, des professeurs de Lycées Professionnels, qui enseigneront deux disciplines* ". C'est bien la bivalence des enseignants que l'on veut introduire. Pour les remplacements de courte durée, ils devront être gérés " *au niveau de l'établissement par les collègues de l'enseignant absent, en heures supplémentaires* ", et chaque enseignant devra pouvoir accomplir en plus de son service jusqu'à 72 heures dans une année scolaire. Ce qui signifie un risque permanent de désorganisation des emplois du temps des enseignants, et la multiplication des heures de garderie ! Dans un document annexé au projet de loi, on peut lire : " *dans le second degré, il pourrait être envisagé d'organiser des concours nationaux à affectation régionalisée [...] Les troisièmes concours deviendront une vraie voie de diversification du recrutement pour des personnes ayant acquis une expérience professionnelle dans le secteur privé. [...] Les établissements pourront faire appel à des professeurs associés, issus des milieux professionnels, pour diversifier et compléter leur potentiel d'enseignement* ". Il s'agit donc d'un pas important vers la régionalisation des recrutements, dont une partie se ferait sans exigence de diplôme ! Un projet d'établissement s'imposerait peu à peu à tous les personnels, faisant ainsi échapper les enseignants à leurs obligations liées au statut. Les chefs d'établissement verront leur autorité nettement renforcée.

### Une école sous pression

Il est clairement affirmé qu'une collaboration plus étroite devra se faire entre les établissements, les équipes éducatives et les élus locaux, associations et collectivités territoriales. À tous les niveaux, la porte de l'école doit s'ouvrir aux associations " *périscolaires* " ou " *complémentaires* " à l'éducation, ce qui ne peut qu'entraîner des pressions sur les personnels, voire une certaine désorganisation de la vie interne des établissements.

## **L'école publique et laïque en péril**

L'ouverture de l'école consiste en fait à la rapprocher de plus en plus du monde de l'entreprise, avec par exemple l'objectif de doubler le nombre d'apprentis en 5 ans, ou de généraliser l'option "*découverte professionnelle*" en classe de troisième. Le ministère affiche une volonté déterminée de faire disparaître progressivement le cadre national pour le statut et le recrutement des personnels, et pour les conditions d'études et diplômes des élèves. La qualité même de l'enseignement est menacée par la polyvalence et le fait que l'"*instruction*" et les "*connaissances*" passent au second plan derrière des notions vagues de "*compétences*", "*savoir vivre*" et "*savoir être*". Ouvrir le monde de l'école à celui de l'entreprise remet gravement en cause la neutralité et l'indépendance propres au métier d'enseignant. L'école devra coûter moins cher à l'État et devra aussi s'aligner sur l'évolution économique pour être "*rentable*", "*utile à l'actuel monde du travail*". Les 7 000 suppressions de postes programmées dans les établissements pour la rentrée 2005 sont très calculées ! Enfin, la fin voulue des statuts et du cadre national est bien sûr à mettre en relation avec une politique européenne visant à frayer la voie au libéralisme économique et à remettre en cause les droits et garanties acquis.

## **Et les dirigeants syndicaux dans tout cela ?**

Les principaux syndicats ont mis du temps à réagir. Alors même que le rapport Thélot était connu depuis le mois d'octobre, les syndicats appelaient seulement à une journée de grève et manifestations le 7 décembre, sans jamais mettre en avant le mot d'ordre de "retrait du projet de loi Fillon" (estimant que "*certaines*" propositions étaient inacceptables !). Il est à souligner par ailleurs que le projet de loi a été largement rejeté mi-décembre par le Conseil Supérieur de l'Éducation, composé des confédérations et fédérations syndicales, des organisations de parents d'élèves et de l'UNEF (39 contre, 9 abstentions, 4 pour dont le MEDEF et la CFTC). De nombreux enseignants ont fait grève et leur nombre a encore grossi le 20 janvier, où la question du projet de loi Fillon était combinée avec celle des salaires. Signe d'un réel mécontentement, partout en France, à l'annonce des suppressions de postes pour la prochaine rentrée, les initiatives se multiplient, menées le plus souvent spontanément par des enseignants, des parents d'élèves, des lycéens. Début février, F. Fillon se déclarait prêt à intégrer la deuxième langue vivante au socle commun, permettant aux élèves de seconde de continuer à choisir les SES (sciences économiques et sociales) comme option obligatoire.

## **Fillon a peur**

Il a réaffirmé que son projet de loi passerait coûte que coûte, et qu'il était hors de question d'en discuter les fondements mêmes. Face à une mobilisation lycéenne grandissante (au moins 100 000 manifestants dans toute la France le 10 février dernier, malgré les vacances), le ministre, atteint visiblement par la peur, décidait, à la veille du début des débats parlementaires, de différer les discussions sur la réforme du bac. Malgré cette manoeuvre, des dizaines de milliers de lycéens défilaient à Paris le 15 février, soit beaucoup plus que le 10. La mobilisation restait très forte. Mais le ministre est têtue ... et il annonçait qu'il mettrait en oeuvre la procédure d'urgence afin d'accélérer l'adoption de son projet (pour fin mars). La rentrée des congés d'hiver sera déterminante, et Fillon a du souci à se faire !

Les enseignants, tout en se saisissant des journées d'action isolées, restent sceptiques quant à leur réelle efficacité. Seuls des mots d'ordre clairs, des revendications précises et un combat pour le "tous ensemble" et la grève générale dans l'Éducation Nationale peuvent faire plier ce gouvernement, de moins en moins légitime.

## **-Retrait du projet de loi Fillon !**

**-Maintien du caractère national des horaires et des programmes !**

**-Maintien du bac, examen national et anonyme ouvrant l'accès à l'université !**

**-Remplacement sans délais de tout personnel absent par des personnels qualifiés et statutaires !**

**-Réduction des effectifs des classes et embauche de personnels à hauteur des besoins !**

**-Maintien du statut des enseignants !**

---

Modifié le lundi 17 octobre 2005

---

## Voir aussi dans la catégorie **Dossiers**



### Dossier La Commune de Paris 150e anniversaire

Notre journal La Commune propose à ses lecteurs deux dossiers consacrés au 150e anniversaire de la Commune de Paris : le premier, dans le numéro 127, retrace, à la lecture de La Guerre civile en... >>



### Dossier santé

30 004 morts : le bilan du COVID-19 en France est le résultat de 40 ans d'attaques de l'hôpital public ! TOUS COUPABLES ET RESPONSABLES ! En France, la population paye un très lourd tribut humain,... >>



### Le projet Macron de réforme des retraites en 10 questions-réponses

L'histoire de notre système de retraites par répartition, celle de sa casse, des « réformes » successives et des discours qui les accompagnent, est essentielle pour comprendre le projet Macron,... >>



Qu'est-ce que l'Union européenne ?



Première partie Nous sommes partisans de la rupture avec l'Union européenne et ses institutions. Nous militons pour l'abrogation des traités dit « européens » et inconditionnement pour «... »

---

## Un VRAI travail Un VRAI salaire



Comment naît le besoin d'un parti des travailleurs

« Personne ne nous représente ». Cet ouvrier de Roubaix sollicité par le Point 1 à propos des élections exprime la sensation de millions de salariés. Beaucoup de gens ne supportent plus ces... »



Pourquoi militer avec La Commune ?

Notre journal La Commune paraît depuis bientôt vingt-cinq ans. Notre site web met à la disposition de tous quinze années d'archives (articles - documentation - lettres d'information -... »

---